



Succession maison familiale et fille hors mariage

Par **ninakyle**, le **26/11/2015** à **18:13**

Bonjour,

Il y a quatre mois j'ai perdue ma maman qui possédait un bien immobilier qu'elle a elle même héritée de son papa décédé il y a 27 ans. Le mari de ma maman à l'usufruit de ce bien, ils étaient mariés depuis 15 ans et ce n'est pas mon père.

Le mari de ma mère est vraiment très malade (cancers), nous essayons de vendre la maison. Ce monsieur a une fille d'une précédente union qu'il n'a pas élevée mais qu'il a reconnue.

Dans le cas où ce monsieur décède avant la vente de la maison sa part donc la moitié du prix de vente revient à sa fille.

Cette maison étant au nom de ma mère et dans la famille depuis 40 ans, sa fille pourra malgré tout refuser la vente et vivre pleinement dans la maison contre mon avis. Sachant qu'elle n'est rien pour ma mère et moi ça me fait mal au coeur de voir le travail de trois vies partir entre les mains de ces gens quasi inconnus. Ai-je un moyen de faire en sorte que l'héritage de ma mère s'arrête à son mari et moi et que le tout aille au dernier vivant (lui ou moi)?

Par **catou13**, le **26/11/2015** à **18:52**

Bonjour,

Vous dites que l'époux survivant de votre mère est usufruitier du bien immobilier et je suppose que vous en êtes la nue-propriétaire. Donc je vous rassure, l'usufruit s'éteint au jour du décès, sans formalité (ne se retrouve pas dans la succession du défunt). Ainsi lorsque votre beau-père décèdera vous deviendrez pleine et entière propriétaire de ce bien (s'il n'a pas été vendu d'ici là), sa fille n'aura rien, et vous le vendrez seule.